

## *Processus d'ouverture d'une école de conduite*

Étapes	Document(s)/formulaire(s) à transmettre à l'AQTr	Document transmis par l'AQTr
1. Déposer une demande d'inscription à la reconnaissance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire d'inscription à la reconnaissance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reçu de paiement pour les frais d'inscription</li> <li>• Formulaires relatifs à une demande de reconnaissance</li> <li>• <i>Guide de reconnaissance</i> qui inclut la liste des documents à transmettre pour constituer un dossier école</li> </ul>
2. Envoyer les formulaires relatifs à la reconnaissance ainsi que le dossier-école (à l'exception du formulaire de paiement des frais d'accompagnement pour l'obtention de la reconnaissance).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des documents Pour prendre connaissance de la liste complète des formulaires et des documents à transmettre, voir annexe 2 des <a href="#">Exigences détaillées</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courriel confirmant l'état du dossier <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si le dossier est complet – convocation pour participer à la formation sur les exigences</li> <li>○ Si le dossier est incomplet - demande de renvoi des documents non conformes ou manquants</li> </ul> </li> </ul>
3. Participer à la formation sur les exigences.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de participation à la formation</li> </ul>
4. Présenter le projet d'école à l'AQTr et signature du contrat de service entre l'AQTr et l'école.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de paiement des frais d'accompagnement pour l'obtention de la reconnaissance (paiement par carte de crédit)</li> <li>• Un horaire pour l'évaluation des installations de l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reçu de paiement pour les frais de l'année d'accompagnement</li> <li>• Contrat de service (vierge) entre l'AQTr et l'école (doit être retournée signée à l'AQTr avant l'évaluation des installations de l'école – étape 5)</li> </ul>

## ***Processus d'ouverture d'une école de conduite***

		<ul style="list-style-type: none"><li>• Courriel de confirmation de la date et l'heure de l'évaluation</li></ul>
5. Être présent lors de l'évaluation des installations de l'école par un conseiller-évaluateur de l'AQTr.		<ul style="list-style-type: none"><li>• Si l'évaluation est réussie : autorisation provisoire pour dispenser les cours de conduite de la SAAQ (la journée de l'évaluation)</li></ul>
6. Recevoir la certification.		<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de reconnaissance (2 à 5 jours ouvrables suivants l'évaluation des installations)</li><li>• Contrat de service entre l'AQTr et l'école signée de part et d'autre.</li></ul>

Tout document doit être transmis à l'adresse suivante : [DemandeDeReconnaissance@aqtr.com](mailto:DemandeDeReconnaissance@aqtr.com)

**Note :** *Les demandes sont traitées par ordre de réception. Lorsque le demandeur transmet un dossier complet à l'AQTr, le demandeur doit prévoir entre 4 à 5 semaines pour le traitement de sa demande de reconnaissance. Tout document transmis au compte-gouttes ou non conforme retardera le processus de traitement.*